

DECAPANT FORCE PLUS FOUR & FRITEUSE SANS ODEUR

Réf 416

1. PROPRIETES :

La nouvelle formule de FORCE PLUS FOUR & FRITEUSE est sans odeur à l'utilisation. Elle s'applique facilement et ne gêne pas l'utilisateur.

Très puissant décapant et désincrustant des parois des fours, friteuses et plaques de cuisson.

Elimine les dépôts carbonisés et desséchés de graisses et autres matières organiques.

Se rince facilement. S'utilise à chaud et à froid.

S'utilise sur les graisses des grils, rôtissoires, fours, pianos, grills, grilles, etc...

(Attention vérifier les contre-indications des fabricants).

2. MODE D'EMPLOI :

Vaporiser le produit pur

Laisser agir de 10 min à 30 min selon les salissures.

Rincer à l'eau.

Peut également s'utiliser en trempage dilué de 2 à 5%

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
pH à 1 %:	> 11,5 +/-0,5
Densité (20°C) :	1,10 +/- 0,02
Contient, parmi d'autres composants (règlement CE N°648/2004) :	Inférieur à 5 % : agent de surface anionique, agent de surface non ionique, agent de surface amphotère, EDTA

4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5 L + 1 pistolet (par carton)

Carton de 4 x 5 L sans pistolet

Carton de 6 x 750 ml

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Attention : le nouveau 416 sans odeur n'en reste pas moins un produit très actif, il faut donc utiliser les moyens de protection appropriés (gants, masque). Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0416) : + 33 (0)3 83 22 50 50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 24/10/2018).

N° de révision 24/10/2018